

Introduction

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent plus de 100 millions de voyages à l'étranger, pour leur plaisir ou pour leur travail. La plupart du temps, ces voyages se déroulent sans anicroche.

Malheureusement, on n'est jamais sûr que tout se passera bien. Personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie, d'ennuis juridiques ou de difficultés liées à la langue ou à la culture.

Ces problèmes sont presque toujours sans gravité et vous pourrez en général les résoudre vous-même. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les missions du Canada à l'étranger sont là pour vous aider.

Avant de partir

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. En vous renseignant à fond avant de partir, vous courez moins de risques que quelque chose ne cloche.

Préparez votre voyage

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans

Si vous tombez malade, si vous avez des ennuis ou que vous perdez votre passeport, nos missions feront de leur mieux pour aplanir vos difficultés.

La brochure *Bon voyage, mais...* vous aidera à préparer votre voyage. Lisez-la avant de faire des réservations pour votre prochain voyage d'affaires ou d'agrément à l'étranger. Mettez-la dans vos bagages; elle est facile à consulter et vous y trouverez quantité de tuyaux, ainsi que d'importants numéros de téléphone et les adresses des missions du Canada dans le monde entier.

la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

À l'étranger, les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. **Ne tenez pas pour acquis** que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous êtes au-dessus des lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis

longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Avant de partir, vérifiez ce qu'il en est auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Les rapports sur les pays étrangers fournissent aux voyageurs des renseignements sur la sécurité, les questions de santé et les exigences d'entrée dans plus de 215 destinations étrangères. On peut consulter ces rapports à la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>), en téléphonant au **1 800 267-6788** (au Canada) ou au **(613) 944-6788**, ou encore par télécopieur en composant le **1 800 575-2500** (au Canada) ou le **(613) 944-2500**. Ces renseignements sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Si vous avez besoin d'aide à l'étranger, mettez-vous en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone des missions à la fin de cette brochure.

Quand vous voyagez à l'étranger, vous pouvez utiliser le service *Canada Direct*, un système téléphonique interurbain automatisé qui vous permet de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays par l'entremise d'un réseau de télécommunications canadien. Il suffit

de composer le numéro d'accès à *Canada Direct* du pays où vous trouvez et de suivre les instructions qui vous seront données. Au besoin, un téléphoniste canadien bilingue peut vous aider. Pour vous procurer la liste des numéros d'accès à *Canada Direct*, appelez le **1 800 561-8868** (au Canada), ou reportez-vous à la liste qui se trouve à la fin de la présente brochure.

En voyage, pour connaître les dernières nouvelles, écoutez Radio Canada International (RCI), soit à la radio, soit par l'intermédiaire d'Internet (<http://www.rcinet.ca>). RCI diffuse également les messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence. Pour obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion dans les différentes parties du monde, consultez le site Web de RCI ou téléphonez à la Société Radio-Canada en composant le **(514) 597-7555**.

Votre passeport est-il en règle?

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Si vous avez des questions à ce sujet, consultez le site Web du Bureau des passeports (<http://www.ppt.gc.ca>) ou téléphonez au **1 800 567-6868**. À Montréal, vous pouvez composer le **(514) 283-2152**, à Ottawa-Hull, le